

GRILLE TARIFAIRE DES FORMATIONS CONTINUES 2019/2020

DIPLÔMES NATIONAUX LICENCES ET MASTERS (dispositif général)

	Tarif voté	Quotient familial	% exonération sur le reste à charge
Licence Licence professionnelle	5 000 €	> 34000 €	0%
		24001 € à 34000 €	30%
		14001 € à 24000 €	60%
		≤ 14000 €	montant min 500 €
Master durée ≤ 280 h	4 200 €	> 34000 €	0%
		24001 € à 34000 €	30%
		14001 € à 24000 €	60%
		≤ 14000 €	montant min 420 €
Master 280 < durée < 320 h	4 800 €	> 34000 €	0%
		24001 € à 34000 €	30%
		14001 € à 24000 €	60%
		≤ 14000 €	montant min 480 €
Master 320 < durée < 350 h	5 250 €	> 34000 €	0%
		24001 € à 34000 €	30%
		14001 € à 24000 €	60%
		≤ 14000 €	montant min 525 €
Master 350 < durée < 420 h	6 300 €	> 34000 €	0%
		24001 € à 34000 €	30%
		14001 € à 24000 €	60%
		≤ 14000 €	montant min 630 €
Master > 420 h	6 900 €	> 34000 €	0%
		24001 € à 34000 €	30%
		14001 € à 24000 €	60%
		≤ 14000 €	montant min 690 €

Ces tarifs s'entendent pour une année de formation et comprennent les droits nationaux d'inscription.

Le tarif des licences (5000 €) est commun à toutes les mentions et les parcours.

Le tarif des masters est proportionnel à la durée de l'enseignement théorique et varie donc en fonction des mentions et des parcours. Pour obtenir le coût d'un master, vous pouvez contacter le Service de la Formation Continue de l'Université.

Une exonération est proposée aux candidat.es qui en font la demande et dont le coût de la formation n'est pas pris en charge ou pris en charge partiellement.

Le/la candidat.e doit cependant s'acquitter d'une redevance minimale fixée à 10 % du coût de la formation.

L'exonération s'applique sur le reste à charge (c'est-à-dire une fois la part financée déduite).

Exemple : Un.e candidat.e souhaite rentrer en licence ; il/elle utilise son CPF dont le montant est au minimum, soit 500 € ; son reste à charge s'élève à 4500 €.

Si son QF	est > 34 000 €	il/elle paiera	4500 €
	est compris entre 24 000 € et 34 000 €		3150 €
	est compris entre 14 000 € et 44 000 €		1800 €
	≤ 14 000 €		500 €

GRILLE TARIFAIRE DES FORMATIONS CONTINUES 2019/2020

DIPLÔMES NATIONAUX EN PARCOURS AMENAGE NE FAISANT PAS L'OBJET D'EXONERATION

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT	Parcours Formation Continue (parcours spécifiques)	Tarif 1 = tarif financé	Tarif 2 = tarif individuel
ASSP UFR D'ANTHROPOLOGIE, DE SOCIOLOGIE ET DE SCIENCE POLITIQUE	MASTER Socio-anthropologie Appliquée du Développement Local en cours d'emploi (SADL)	5 500 €	3 200 €
	MASTER ANALYSE et Conception de l'Intervention Sociale (ANACIS)		
	MASTER Sociologie et Développement des Organisations (SDO)		
	MASTER Direction de projets ou établissements culturels Parcours Développement Culturel et Direction de Projets (DCDP)		
	MASTER 2 Etudes sur le Genre EGALITES (Etudes sur le Genre Analyse Lectures Interdisciplinaires pour Tisser l'Egalité dans la Société) FC MÉMOIRE		500 €
	MASTER 2 Etudes sur le Genre EGALITES (Etudes sur le Genre Analyse Lectures Interdisciplinaires pour Tisser l'Egalité dans la Société) FC	5 500 €	1 000 €
SEG UFR DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION	MASTER Economie Sociale et Solidaire (ESS) FC	5 500 €	3 200 €
ICOM INSTITUT DE LA COMMUNICATION	MASTER Informatique Organisation et Protection des Systèmes d'Information en Entreprise (OPSIE) et Business Intelligence & Big Data (BI&BD)	6 090 €	3 000 €
	MASTER Informatique Statistique et Informatique pour la Science des données (SISE)	6 090 €	1 000 €
	MASTER visualisation et Conception Infographiques En Ligne (VCIEL)	3 050 €	1 000 €
ISPEF INSTITUT DES SCIENCES ET DES PRATIQUES D'EDUCATION ET DE FORMATION	MASTER Métiers de l'Intervention en Formation d'Adultes (MIFA) COURT	1 800 €	1 800 €

Les tarifs financés (tarif 1) s'appliquent lorsque le financement est tout ou en partie assuré par un tiers (fonds en provenance du CPF, d'un OPCO, d'un employeur, de Pôle emploi, de la Région....);

Les tarifs individuels (tarif 2) s'appliquent lorsque le stagiaire finance entièrement lui-même sa formation.

Ces tarifs s'entendent pour une année de formation et comprennent les droits nationaux d'inscription.

GRILLE TARIFAIRE DES FORMATIONS CONTINUES 2019/2020

DIPLÔMES NATIONAUX ENSEIGNEMENT A DISTANCE

COMPOSANTE DE RATTACHEMENT	PARCOURS à distance (FOAD - FORSE) 2019-2020		
	(Tarifs hors droits nationaux)	Tarif 1 = tarif financé	Tarif 2 = tarif individuel
ISPEF INSTITUT DES SCIENCES ET DES PRATIQUES D'EDUCATION ET DE FORMATION	Licence en 1 an	1 959 €	961 €
	Licence - année supplémentaire en ligne	521 €	241 €
	Master 1 en 1 an	2 938 €	1 607 €
	Master 1 - année sup réinscription	561 €	245 €
	Master 2 Ingénierie et Conseil en Formation (ICF)	5 049 €	2 613 €
	Master 2 Ingénierie et Conseil en Formation (ICF) - année supplémentaire	592 €	245 €
	Master 2 Ingénierie et Conseil en Formation (ICF) - par unité	623 €	327 €
	Master 2 Ingénierie et Conseil en Formation (ICF) - Mémoire	1 887 €	940 €
	Master à distance international francophone MARDIF 1	2 030 €	1 066 €
	Master à distance international francophone MARDIF 2	2 030 €	1 066 €
	Master à distance international francophone MARDIF année supplémentaire	592 €	258 €

Les tarifs financés s'appliquent lorsque le financement est tout ou en partie assuré par un tiers (fond en provenance du CPF, OPCO, employeur, Pôle emploi, Région....)

Les tarifs individuels s'appliquent lorsque le stagiaire finance entièrement lui-même sa formation.

Ces tarifs s'entendent pour une année de formation et **il convient d'y rajouter** les droits nationaux d'inscription :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2865>

GRILLE TARIFAIRE DES FORMATIONS CONTINUES 2019/2020

VAE

VAE	TARIF UNIQUE
Recevabilité	200 €
Accompagnement	1 200 €
Jury	1 000 €
TOTAL	2 400 €

Une exonération sur les étapes « accompagnement » et « jury » est proposée aux candidat.es qui en font la demande et dont le coût de la formation n'est pas pris en charge ou pris en charge partiellement.

L'exonération s'applique sur le reste à charge (c'est-à-dire une fois la part financée déduite).

Quotient Familial	% d'exonération sur le reste à charge
> 34 000 €	0%
De 24 001 à 34 000 €	30%
De 14 001 à 24 000 €	60%
≤14 000 €	Montant minimum = 10 % du tarif

Le/la candidat.e doit cependant s'acquitter d'une redevance minimale fixée à 10 % du coût de la formation.